



Fausse declaration d'harcelement contre son employeur

Par **sebdu61120**, le **01/02/2011** à **18:28**

Bonjour, une collègue de travail vient de déposer une plainte à l'inspection du travail contre mon employeur pour harcèlement moral, elle avait tout prémédité ses déclarations sont mensongères, comment puis-je aider mon employeur.

Par **P.M.**, le **01/02/2011** à **21:12**

Bonjour, Vous pourriez fournir une attestation de ce que vous avez vu et entendu...

Par **sebdu61120**, le **01/02/2011** à **21:22**

Je travaille 8h par jour avec cette personne, nous sommes une entreprise de 5 personnes, je n'ai jamais vu aucune déclaration et aucun geste de mon employeur à l'encontre de cette personne qui me permet de dire que cette personne est harcelée moralement.

Par **P.M.**, le **01/02/2011** à **21:25**

Si vous n'avez rien vu ni entendu à ce sujet, vous pourriez aussi en attester...

Par **sebd61120**, le **01/02/2011** à **21:59**

oui je peut l'attester sur l'honneur cette personne ne nous parle plus depuis plusieurs semaines, quand on lui parle elle ne nous reponds pas, quand on prend nos pauses elle s'en va dehors, et s'est elle qui se permet de dire a l'inspection du travail quelle est mise a l'ecart dans l'entreprise; il ya 4 ans cette personne etait syndiquée dans une plus grande entreprise, je pense que personne a tout premeditée pour toucher des dommages et interets. par contre il ya maintenant 2 ans elle avait fait une fausse declaration d'accident de travail dont j'etais le temoin, dont la cpam n'avait pas pris en compte son accident de travail. alors que notre employeur ne lui en a jamais tenue rigueur.